

Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire Du 26 juin 2021 à 18 heures

26 juin 2021 à 18 heures, les Présidents des clubs des groupements sportifs affiliés à la ligue ont tenu, en visioconférence, l'Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation du Président conformément à l'article 9 des statuts.

Il a été établi une feuille de présence des membres connectés à la visioconférence.

Le total des groupements sportifs affiliés est de 32, représentant 66 voix. Pour la résolution, 1, Conformément à l'article 23_des statuts, l'Assemblée Générale Extraordinaire doit être composée des deux tiers au moins des groupements affiliés disposant des deux tiers au moins des voix.

Le quorum des 2/3 requis est de 22 clubs représentant 44 voix.

Le total des membres présents ou représentés en visioconférence est de 22 soit 69 %, représentant 48 voix soit 73 %.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut donc valablement délibérer.

Deux membres invités assistent à l'AGE : Jean-Paul SINANIAN Président de la FFB et Bruno GUENINEAU trésorier du club de Cavaillon

La séance est ouverte à 18h.

ORDRE DU JOUR

- Approbation des statuts
- Approbation du règlement intérieur
- Licences 2021-2022
- Formalités
- Questions diverses ne donnant pas lieu à vote

Le Président précise que la convocation a été portée à la connaissance des membres le 13 janvier 2021, ainsi que les projets de statuts et de règlement intérieur. L'ensemble des documents sont également à la disposition des délégués sur le site de la ligue.

Conformément à l'article 9 des statuts, la séance est présidée par le Président de la Ligue. Le secrétariat de séance est assuré par le secrétaire de la ligue.

La séance est ouverte :

Introduction du Président :

Je remercie de votre participation dans ces temps difficiles.

Le 13 février, vous avez élu 9 volontaires, bénévoles, qui depuis échangent toutes les semaines avec l'ETR.

La ligue est le reflet en méditerranée de la FFB, dont nous emboîtons le pas des orientations pré ciblées. Augmentation des licenciés, jeunes, féminisation, ouverture aux publics les plus larges par tous les moyens. Aide financière aux clubs.

Pour cela nous avons souhaité simplifier et remettre en ordre l'échelonnement, fédération, ligue, comité départemental et club.

Nous allons vous proposer des modifications sur lesquelles nous vous demandons de vous prononcer par voie de vote.

S'agissant de votes ne portant pas sur des personnes, les votes se feront à main levée.

Je remercie le Président de la fédération, Jean Paul SINANIAN, (JPS), de sa présence.

Puis le Président ouvre la discussion et présente les résolutions.

PREMIERE RESOLUTION Approbation des statuts

Le projet de statuts a été diffusé aux présidents de clubs, par courriel le 24 avril 2021 et consultable sur le site de la ligue.

Le projet n'appelant pas de commentaire, l'approbation des statuts est soumise aux voix

Vote pour : 48

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale adopte les statuts sans modification.

DEUXIEME RESOLUTION Approbation du règlement intérieur

Le projet de règlement intérieur a été diffusé aux présidents de clubs, par courriel le 24 avril 2021 et consultable sur le site de la ligue.

Le projet n'appelant pas de commentaire, l'approbation du règlement intérieur est soumise aux voix

Vote pour : 48

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale adopte le règlement intérieur sans modification.

TROISIEME RESOLUTION licences 2021-2022

Un club affilié rejoint la réunion en visioconférence, ce qui porte le nombre de clubs en visioconférence à 23 représentant 50 voix.

La part ligue est totalement intégrée dans la licence FFB.

	Actuel 2020-2021					Proposé 2021-2022	Ecart
	Part FFB	Part LMB	Règlement FFB	Licence LMB	Total adhérent	Total adhérent	2020-2021 2021-2022
Club	50	30	80	0	80	80	0
-17	8	0	0	0	8	8	0
-21	9	4	13	+10	23	20	-3
+21	43	4	47	+21	68	60	-8
Découverte	28	4	32	+11	43	40	-3

Licences 2021 -2022

	Part FFB	Part LMB	Règlement FFB
Club	50	30	80
-17	8	0	8
-21	9	11	20
+21	43	17	60
Découverte	28	12	40

Discussion :

« Pour des raisons pratiques, les interventions des affiliés et des élus de la ligue, rapportées dans ce PV, ne sont pas nominatives mais présentées comme des arguments pour ou contre. »

- Dans cette politique tarifaire, pour la catégorie la plus nombreuse des +21, cela représente une baisse de 8 € pour les compétiteurs, mais une augmentation de 13€ à l'année pour les loisirs.

- Nous ne sommes pas différents des autres fédérations où, les personnes compétiteurs ou pas, sont licenciées. Nous souhaitons nous donner les moyens d'aider les clubs. Par contre la présentation de cette réforme dans les clubs a son importance.

- Ce que l'on peut regretter, c'est de ne pas différer cette réforme. Pour le billard loisir cela reste pénalisant.

- Nous parlons de 13 € par an pour assurer la pérennité de nos clubs, soit un peu plus de 1 € par mois. Les non compétiteurs bénéficient des mêmes services que les compétiteurs, il est normale qu'ils participent au financement des actions de la ligue.

Intervention de JPS : *l'idée de séparer, compétiteurs et loisirs, date de 25 ans. Ce choix, d'une licence à deux vitesses, était basé sur l'hypothèse d'une augmentation du loisir et d'être en accord avec la fédération, qui est d'avoir un adhérent un licencié. Avec le temps, ce choix est devenu une variable d'ajustement de la trésorerie pour les clubs.*

La situation de certains clubs prouve que la model tarifaire d'il y a vingt ans n'est plus d'actualité.

Etre en semi patronage ou club en développement c'est une décision de club.

Nous perdons des licenciés et la fédération a décidé d'agir en aidant les clubs financièrement à travers l'opération « Reboost ».

- Compétiteur ou pas un joueur doit participer de la même manière au développement du sport billard.

- Il faut voir cette participation à la ligue, non pas comme un droit à la compétition, mais, comme une adhésion qui permet à des non compétiteurs de bénéficier des services de la ligue. La ligue prépare des plans d'action et va d'ailleurs proposer un catalogue de formations aux clubs.

Plus personne ne demande la parole,

Cette proposition est mise aux voix :

Vote pour : 43

Vote contre : 2

Abstention : 5

Cette résolution est adoptée à la majorité.

QUATRIEME RESOLUTION pouvoirs à donner

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seraient nécessaires.

Vote pour : 50

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Un club affilié rejoint la réunion en visioconférence ce qui porte le nombre de clubs en visioconférence à 24 représentant 52 voix

Billard Décathlon

Les clubs ont eu l'opportunité de se donner les moyens de bouger, par l'achat des billards décathlon à un prix défiant toute concurrence. Ceci grâce à la participation de la FFB et de la LMB.

Il n'y a eu que 4 billards achetés en LMB !! C'est un outil pour nos clubs qui ont la volonté de faire connaître notre sport.

L'opération commerciale, telle qu'elle a existé est terminée. Par contre un projet d'investissement, destiné à aller chercher des licenciés peut être déposé. La ligue étudie également l'option de prêt de billards.

Naissance d'un nouveau club

Denis BRAYER a Créé un nouveau club le BB billard club Avignon. Black Ball et billard français.

Construction d'une salle à Roquebrune

Le Président Dany FONTAINE, présentera à la commune, en septembre, un dossier de demande de financement pour la construction d'une salle. La FFB et la LMB participent financièrement à ce projet dont l'investissement s'élève à 70 000 €.

Opération Reboost

Les détails de cette opération sont disponibles sur le site de la FFB

Site de saisie

Une formation sera assurée par Christian PEREZ avant la reprise des compétitions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures 30.



Le Président

Luc AMOUROUX



Le Secrétaire

Roger NATELLA